

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 139/2022

**Objet : Attribution d'une
subvention au Syndicat
Jeunes Agriculteurs des
Bouches-du-Rhône (JA13)**

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles, CHEILAN François.

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles*).

Pour la commune de Châteaurenard : CHAUVET Éric (*absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange*), SALZE Annie (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*).

Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la commune de Mollégès : MARCON Patrick (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*).

Secrétaire de séance : DAUDET Jean-Christophe.

M. le Vice-président en charge de l'Aménagement Rural expose que le Syndicat Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône (JA13) a pour objet de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et des jeunes en phase d'installation, d'assurer le renouvellement des générations en agriculture, de proposer des idées novatrices pour l'agriculture et d'animer le territoire des Bouches-du-Rhône. JA13 compte 2 salariés, 16 bénévoles et 100 adhérents dans les Bouches-du-Rhône.

En 2021, 5 jeunes agriculteurs de Terre de Provence ont été accompagnés par ce syndicat.

JA13 sollicite une subvention d'un montant de 2 000 € pour l'année 2022, à l'identique du montant accordé en 2021. Le budget prévisionnel de l'action est de 48 735 €.

L'objet de la demande de subvention à Terre de Provence porte sur l'accompagnement post-installation des jeunes agriculteurs :

- dans les différentes démarches administratives et le respect des différents engagements souscrits ;

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

- au pilotage et à la sécurisation de leur exploitation agricole afin d'atteindre leurs objectifs techniques et économiques.

Cela se traduit par un suivi administratif, économique et socio-professionnel à travers des entretiens réguliers, de la veille réglementaire et de la diffusion d'information.

La commission aménagement rural s'est favorablement prononcée sur l'octroi d'une subvention de 2 000 €.

Il est donc proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € au Syndicat des Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône pour soutenir leur action en faveur des jeunes agriculteurs.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2022,

VU la demande de subvention du Syndicat des Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône (JA13),

VU l'avis favorable de la commission aménagement rural du 27 octobre 2022 pour l'octroi d'une subvention de 2 000 € au Syndicat des Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône (JA13),

CONSIDÉRANT la volonté de Terre de Provence de soutenir l'accompagnement des jeunes agriculteurs,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 2000 € au Syndicat des Jeunes Agriculteurs des Bouches-du-Rhône (JA13) pour l'exercice 2022.

Membres en exercice :	42
Votants :	42
Votes pour :	42
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

